

Délibération N° 2024-29

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 avril 2024,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** les articles L712-2 et L712-3 du code de l'éducation ;
- Vu** le Code de la commande publique ;
- Vu** la délibération n°2022-15 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- Vu** le guide des règles d'achat applicables à l'Université Lumière Lyon 2 (délibération n°2023-37 du 26 mai 2023) ;
- Vu** la circulaire n° 6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État ;
- Vu** la délibération 2023-66 du 2 octobre 2023 relative à l'acquisition d'une ligne de formation à l'industrie 4.0 pour la formation et la recherche,

Prend la délibération suivante :

Objet : Lancement d'une consultation relative à l'acquisition d'une « ligne de formation à l'industrie 4.0 pour la formation et la recherche » pour l'IUT Lumière et lancement d'une consultation relative aux « Prestations Traiteurs »

I- Acquisition d'une ligne de formation à l'industrie 4.0 pour la formation et la recherche

Contexte de la délibération

Ce projet a été voté une première fois au Conseil d'Administration du 29 septembre 2023 (Délibération n°2023-66).

Néanmoins, l'avancement des réflexions au sein de l'IUT et en particulier la volonté d'associer l'ensemble des départements de la composante a conduit à réévaluer le besoin dans le sens d'une prise en compte plus transversale des besoins en matière de formation.

En effet, l'IUT souhaite optimiser la valeur pédagogique du projet et l'élargir afin de permettre à l'ensemble des départements de l'IUT d'en bénéficier.

À ce titre, les critères de choix des offres ont été revus : la pondération du critère « Prix » passe de 40% à 30% pour permettre l'ajout d'un critère « Qualité pédagogique de l'offre » pondéré à 10%.

Pour tenir compte de ces modifications, le délai d'exécution a également été réadapté pour une mise en service au plus tard fin février 2025.

Expression du besoin

L'Université Lumière Lyon 2 souhaite satisfaire des besoins relatifs à l'acquisition d'une ligne de formation à l'industrie 4.0 pour la formation et la recherche. Cette fourniture, destinée à l'IUT Lumière Lyon 2, vise à offrir aux étudiants de l'ensemble des 5 départements GEA, HSE, MLT, QLIO, SD et du master Energie l'opportunité d'acquérir les compétences liées à l'intégration des technologies du futur dans des lignes de production dynamiques et configurables.

L'exploitation de cette ligne permettrait d'enrichir les départements avec ces nouvelles compétences :

GEA : analyse des coûts,

HSE : analyse des risques et ergonomie du poste de travail,

MLT : modélisation et gestion de flux internes,

QLIO : modélisation et gestion des flux de production,

SD : analyse des données de production,
Master Energie : modélisation et implémentation de scénario qualité 4.0 et maintenance 4.0

Ceci permettrait d'atteindre par la pratique une bonne compréhension des équipements et machines qu'ils seront amenés à utiliser dans leur future carrière professionnelle ainsi que les logiciels associés. Le laboratoire DISP, qui assure la définition des besoins pour le compte de l'Université, estime que ce projet d'acquisition représente, après diverses actions de sourçage auprès des principaux opérateurs et un parangonnage réalisé sur la base du projet de l'Université de Tours, le besoin est estimé à la somme de 606 000,00 euros HT.

La partie opérative du projet devra être :

- de type ligne de production de contenants bouchés couvrant toutes les étapes (de la matière d'œuvre au parking de produit fini) ;
- composée de modules connectables, alimentés indépendamment les uns des autres en énergies électrique et pneumatique ;
- composée de six modules minimum permettant de faire travailler sept binômes d'étudiants en travaux pratiques en même temps (production et distribution de contenant avec une partie bufferisation et une partie préhension/remplissage des contenants avec la matière d'œuvre/bouchage et étiquetage RFID/convoyage permettant de passer d'un module de travail à un autre/palettisation ou stockage en magasin/vidange des contenants et restockage des contenants avec préhension robotisée) ;
- implantée en U ouvert ou en U fermé ;
- de type dosage ou remplissage de liquide ou de poudre ou de granulés.

Les caractéristiques essentielles du marché public à venir sont les suivantes

- Marchés de fournitures courantes et services ;
- Procédure : procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2120-1 3°, L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique ;
- Allotissement : cette consultation ne fait l'objet d'aucun allotissement. En effet, une dévolution en lot séparé serait de nature à rendre techniquement difficile l'exécution du marché, notamment au regard de la nécessité d'assurer une compatibilité physique et mécanique entre les stations et unités. De même, l'allotissement accroîtrait la complexité de la ligne de production pour la formation des étudiants et de rendre difficile la programmation et la maintenance des automates qui utilisent différentes versions logicielles.
- Technique d'achat : marché ordinaire de droit commun ne faisant pas apparaître une technique d'achat spécifique au sens du code de la commande publique ;
- Variante : pas de variante exigée ni de variante libre autorisée ;
- Prestation supplémentaire éventuelle : aucune ;
- Estimation du contrat : 606.000,00 euros HT ;
- Financement : les factures afférentes aux fournitures et prestations seront prises en charge sur les budgets d'investissement de l'université avec la clef de répartition suivante :
 - 64% via l'IUT Lyon 2 (économies sur des projets ERASMUS +, conventions industrielles, projets H2020, etc.) soit 386.000,00 euros ;
 - 36% via une contribution directe de l'Université accordée à l'IUT soit 220.000,00 euros.

Les fonds seront transférés sur l'eOTP 900R15I4 ouvert pour ce projet.

- Lieux de l'exécution : Institut Universitaire de Technologie Lumière – Campus Porte des Alpes 160 Boulevard de l'Université 69676 Bron cedex ;
- Durée du marché et délais d'exécutions :
 - o La durée du présent marché s'étend du jour de sa notification jusqu'à la dernière décision d'admission des fournitures et prestations (hors période de garantie). Le délai de livraison et de mise en exploitation s'étend du jour de la notification du marché jusqu'à la fin du mois de février 2025. Le titulaire devra assurer deux sessions de formation en septembre 2024 et en février 2025.

Critères proposés pour l'analyse des offres :

Critères de choix des offres	Pondération
Critère n°1 : prix de l'offre (sur la base du montant HT indiqué par chaque soumissionnaire à l'acte d'engagement)	30 %
Critère n°2 : Qualité technique de l'offre Sous-critères <ul style="list-style-type: none">• Sous-critère 1 : Performance technique de la solution proposée, ergonomie de l'interface utilisateur et accessibilité du site :30%• Sous-critère 2 : Mise à disposition de ressources d'aide gratuite et/ou de formation en ligne (webinars, site avec tutoriels et vidéos explicatives...) : 5%• Sous-critère 3 : Qualité de la réactivité de l'assistance et support annuel : 10%• Sous-critère 4 : Pertinence du planning prévisionnel d'exécution proposé par le soumissionnaire, des jalons proposés et de la méthodologie pour assurer le bon respect des délais d'exécution : 5%	50%
Critère n°3 : Qualité pédagogique de l'offre Sous critères <ul style="list-style-type: none">• Sous-critère 1 : mise à disposition de support pédagogique et d'études de cas adaptés aux caractéristiques des équipements choisis et des formations ciblées à l'IUT Lumière Lyon 2 : 5%• Sous-critère 2 : capacité et méthodes du prestataire pour construire avec un regard nouveau des supports de formation adaptés au besoin de l'IUT : 5%	10%
Critère n°4 : Qualité environnementale de l'offre Sous-critères <ul style="list-style-type: none">• Sous-critère 1 : Performance logistique vis-à-vis de l'impact environnemental pour l'ensemble des produits et services proposés : 5%• Sous-critère 2 : Niveau d'utilisation de matière recyclés dans les produits proposés ainsi que dans leurs conditionnements/emballage/ packaging : 5%	10%

II- Prestations de Traiteurs

Expression du besoin et contexte de la délibération

La présente consultation a pour objet la réalisation de prestations de traiteur dans le cadre de réunions, d'événements, de manifestations, de colloques ou de congrès organisés par toutes les composantes, tous les services, et tous les laboratoires de recherche de l'Université Lumière Lyon 2.

Bien que l'Université Lyon 2 dispose actuellement de supports contractuels pour satisfaire les besoins susmentionnés, il a été néanmoins constaté un certain nombre de difficultés dans leur exécution. Après enquête auprès des principaux services utilisateurs, et pour mieux répondre aux enjeux de développement durable, il a été décidé de ne pas reconduire, de manière anticipée, les contrats actuels (échéance au 12/07/2024).

Dès lors, l'Université envisage la mise en place de nouveaux contrats pour la rentrée de septembre 2024, et fait le choix d'une technique achat basée sur un Système d'Acquisition Dynamique (SAD), conformément aux articles R. 2162-37 et suivants du Code de la Commande Publique.

Les prestations comprennent la fourniture, la préparation, la livraison (et le service, le cas échéant) des différents services de traiteur.

Solution retenue pour la mise en concurrence

Le SAD s'apparente à un système de référencement préalable des fournisseurs s'articulant en deux phases : sélection des candidats puis passation de marchés spécifiques dans le respect de la catégorie d'achat.

Sous réserve du respect des engagements contractuels, cette technique d'achat offre un système plus ouvert permettant d'intégrer pendant toute sa durée de validité de nouveaux opérateurs économiques.

Le dispositif du SAD permet une plus grande souplesse que les procédures habituelles de marchés publics, en particulier dans l'adaptation plus fine en fonction des besoins (possibilité d'adapter le cahier des charges et les critères d'attribution) selon les marchés spécifiques.

Le SAD permet également de stimuler la concurrence, faisant ainsi bénéficier des innovations des fournisseurs et de refléter de manière dynamique le tissu économique du secteur.

Le SAD comprendra les 5 catégories suivantes :

N° de la catégorie	Intitulé
1	Petit déjeuner, goûters
2	Plateaux repas, sandwichs et snacking
3	Cocktails
4	Buffets froids ou chauds
5	Repas assis

Les caractéristiques essentielles des contrats à venir sont les suivantes

- Marchés de services ;
- Procédure/Technique d'achat : Système d'Acquisition Dynamique donnant lieu à la passation de Marchés Spécifiques
- Financement : les factures afférentes aux travaux et prestations seront prises en charge sur les budgets de fonctionnement de l'Université ;
- Lieux de l'exécution :
 - o Campus Porte des Alpes et ses sites rattachés
 - o Campus Berges du Rhône et ses sites rattachés
 - o Tout autre site défini dans les marchés spécifiques
- Durée du SAD: 8 ans
- Montants estimatifs du SAD:

Dépenses « Prestations Traiteurs » 2020-2024				
/	Lot 1 Apéritif, cocktail et buffet	Lot 2 Cocktail haut de gamme	Lot 3 Pauses sucrées	Lot 4 Paniers repas, plateaux repas (1 ou 2 étoiles), sandwichs et snacking
Juillet 2020 – Juillet 2021	1 535 €	1 509 €	2 426 €	7 184 €
Juillet 2021-Juillet 2022	109 983 €	29 951 €	40 170 €	28 352 €
Juillet 2022- Juillet 2023	268 973 €	51 495 €	110 617 €	53 326 €
Juillet 2023- Juillet 2024	270 745 €	24 630 €	83 016 €	34 057 €
TOTAL	651 236 €	107 585 €	236 229 €	122 919 €

Évaluation des montants par catégories du SAD		
N° de la catégorie	Intitulé	Montant estimatif
1	Petit déjeuner, goûters	150 000 €/an
2	Plateaux repas, sandwichs et snacking	100 000 €/an
3	Cocktails	400 000 €/an
4	Buffets froids ou chauds	100 000 €/an
5	Repas assis	20 000 €/an

- Condition particulière d'exécution en matière de développement durable : socle commun pour l'ensemble des marchés spécifiques

Axe social des marchés spécifiques

L'Université Lyon 2 consacrer une partie des catégories des marchés spécifiques à des marchés réservés au sens des articles L. 2113-12 et suivants du Code de la Commande Publique.

Ces marchés réservés pourront concerner des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : des Entreprises Adaptées (EA), des Établissements et Services d'aide par le Travail (ESAT), des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) accompagnant les personnes défavorisées.

Axe environnemental des marchés spécifiques

Les quatre axes de développement durable ci-après seront intégrés aux Marchés Spécifiques pour l'ensemble des catégories du SAD.

- Critères favorisant les circuits courts, les produits locaux, et la traçabilité : chaîne de transformation et de transport réduite.
- Conditions d'exécution pour favoriser les emballages réutilisables ou biodégradables.
- Produits Bios : exigence minimale de 20% de produits issus de l'Agriculture Biologique.
- Exigence quant à la possibilité de commander des repas Végans.

Axe Exemplarité

La commande d'alcool est interdite dans le cadre de la passation des marchés spécifiques

Cette délibération abroge la délibération 2023-66 susvisée uniquement en ce qui concerne le marché passé pour l'IUT Lumière (acquisition d'une ligne de formation à l'industrie 4.0 pour la formation et la recherche).

La présente délibération est approuvée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 35
 Quorum : 18
 Présents et représentés : 25

Fait à Lyon, le 15 avril 2024
 La Présidente de l'Université Lyon 2

Dont :

Pour : 24
 Ne prend pas part au vote : 1

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université au plus tard le 19 avril 2024

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 19 avril 2024